



Bureau du Juge Supérieur,
Tribunal d'Altis,
6969 RN 1,
Agios Dionyos,
Altis.

JUGEMENT DU TRIBUNAL D'ALTIS

N° de dossier : Comparution immédiate de Monsieur John Riggs

Au nom du peuple d'Altis,

Vu les articles de procédure,
Vu les différents articles du Code pénal

Monsieur Riggs a plaidé coupable pour tous les chefs d'inculpation.

Le tribunal avait accordé à Monsieur Riggs un délai afin de trouver un travail. Celui-ci n'a rien fourni au tribunal alors qu'un délai supplémentaire lui a été accordé.

De plus, le juge Molléti a reçu plusieurs menace de la part du gang auquel Monsieur Riggs appartient.

Ainsi, il a été décidé d'alourdir les chefs d'inculpation suite à la tournure de la situation et l'indulgence que la justice a voulu avoir avec Monsieur Riggs.

Par conséquent, Monsieur John Riggs est condamné à :

15 ans de prison ferme ;
50.000 euros d'amende ;
25.000 euros de dommages-intérêts au Tribunal pour perte de temps ;
25.000 euros de dommages-intérêts à la gendarmerie ;
15.000 euros pour dommages-intérêts au Juge Molléti pour menace de mort
15 heures de formation pour la conduite.

Jugement notifié aux parties et publié au bulletin officiel du Tribunal d'Altis.

La République d'Altis mande et ordonne au procureur de la république de s'assurer de la bonne exécution du jugement,

À toutes les forces de l'ordre de prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

Fait à Agios Dionysos le 10/09/2020.

Juge Supérieur,
Jack Molléti.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jack Molléti', written in a cursive style.